

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21149970

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

14 DEC. 2021

DU BRASSANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0859 574 705**

Nom

(en entier) : **PERSI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue des Moissons 26 à 1360 Perwez**

Objet de l'acte : Démission d'administrateurs – Décharge - Nomination de nouveaux administrateurs - Pouvoirs

Extrait des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 6 décembre 2021 :

L'actionnaire unique, qui détient l'intégralité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance des démissions des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte des démissions en qualité d'administrateurs et de facto d'administrateur délégué, avec effet à compter du 6 décembre 2021, des personnes suivantes :

-Monsieur François ROBILLARD, domicilié à 1450 Chastre, Rue de la Tour 9, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué ;

-FR TEAM INTERNATIONAL SA, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 8509 Redange sur Attert, 47 an der Fraesbich, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B160562, représentée par son représentant permanent Monsieur François Robillard, en qualité d'administrateur.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique accorde décharge provisoire aux administrateurs démissionnaires, en leur qualité d'administrateurs et d'administrateur délégué, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

L'actionnaire unique s'engage à ce que la décharge définitive à donner pour l'exercice du mandat des administrateurs démissionnaires en qualité d'administrateur et en qualité d'administrateur délégué, au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, soit accordée à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateurs de la société, et ce avec effet à compter du 6 décembre 2021, pour une période de 6 ans prenant fin après l'assemblée générale ordinaire de 2027 :

-Madame Héléne ULIAN (...), domicilié(e) à 5300 Thon, rue de Thon, 58 ;

-FA-INVEST SRL, dont le siège social est situé à 5300 Andenne, rue de Thon 58, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0769.973.429 (RPM Liège, division Namur) ;

L'actionnaire unique reconnaît avoir pris connaissance de la désignation de Monsieur François Ancion (domiciliée à 5300 Thon, rue de Thon, 58) en qualité de représentant permanent pour l'exercice du mandat que cette dernière exerce au sein de la société.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les mandats des administrateurs susmentionnés seront exercés à titre gratuit

4. Pouvoirs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

L'actionnaire unique donne tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot, Madame Anna Müller et/ou Madame Diane Bouvier, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SRL pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Diane Bouvier,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).